

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 22 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation : 16 mai 2017
Nombre de conseillers présents : 9 Date d'affichage et de
Nombre de conseillers votants : 12 Publication : 23 mai 2017

Étaient présents : Véronique BERTHO, Bernard GIARD, Hugues BANNET, Stéphane CLEMENT, Dominique ROUSSELOT, Jean Joseph LE PAN, Hervé MICHET de la BAUME, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH,.

Absents excusés ayant remis pouvoir : Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Véronique BERTHO, Cécile GUILLOTTE ayant remis pouvoir à Camille LE FLOCH, Yann COCHENNEC ayant remis pouvoir à Bernadette FLAMENT.

Absents non excusés : Corinne TOULME, Thomas PERRARD et Pierrick THOMAS

Secrétaire de séance : Stéphane CLEMENT

1- SUBVENTIONS AUX ECOLES

Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité, la subvention ci-dessous :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2017
Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Etel Pour deux élèves	100.00 €

2- AMORTISSEMENTS DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal décide d'amortir sur cinq années les dépenses liées aux effacements de réseaux électriques et télécommunication.

3- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

La commune de Locmaria a élaboré, de 2008 à 2011, puis appliqué, un Agenda 21. Ce programme, donne une part importante à la valorisation des espaces naturels et de son petit patrimoine. Face aux forts enjeux relatifs à ce thème à Belle-île, le CPIE propose un partenariat pour réaliser des actions au sein de ces domaines.

Plusieurs animations vont être organisées par le CPIE sur la commune : chantiers nature, atelier de reconstruction du lavoir de la Métairie, des animations vallons et des randonnées du terroir.

Le coût de toutes ces animations est de 5000 € TTC pour la période du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2017.

Les élus émettent un avis favorable unanime et autorisent Madame Le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférents.

4. RENOUELEMENT CONVENTION COMMUNE LOCMARIA/ AMIPOR POUR LA GESTION DE LA ZONE DE MOUILLAGES DE PORT BLANC/ PORT MARIA

Dans le cadre de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime pour la zone de mouillages de Port Blanc/Port Maria qui peut être attribuée à la commune par l'Etat, la commune peut déléguer la gestion de cette zone à un tiers ou une association.

L'Amicale des Usagers des Mouillages de Port Blanc (Association : AMIPOR) avait déjà la prise en charge de cette délégation.

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de gestion courante des mouillages à l'association AMIPOR. La délégation de gestion s'exerce toujours sous la responsabilité de la commune qui reste responsable à l'égard de l'Etat. Elle continue à ce titre :

- d'assurer la police des lieux en s'appuyant sur l'aide de l'Etat sachant qu'il n'existe pas de structure portuaire,
- de décider du montant des redevances annuelles et d'en assurer le recouvrement auprès de l'association d'une part et des bénéficiaires de mouillages individuels, non membres de l'association, d'autre part.

La Commune conserve un pouvoir de contrôle de la gestion et l'association lui rend compte de ses décisions en la matière. Cette convention est signée pour une durée d'un an.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec AMIPOR ainsi que tous documents y afférents.

5. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU COMMERCE AMBULANT DE MADAME NATHALIE LALLEMAND – MABALULU

Madame Nathalie LALLEMAND a effectué une demande d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation en journée d'un food truck sur la commune de Locmaria, du 26 juin 2017 au 26 septembre 2017.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation d'occupation du domaine public du 26 juin 2017 au 26 septembre 2017 inclus pour l'installation du food-truck de Madame LALLEMAND. La redevance saisonnière 2017 pour l'occupation de cette partie du domaine public est fixée à 1000 euros pour l'installation.

Les élus autorisent Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce droit d'occupation.

6. DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le Plan Local d'Urbanisme définit un projet de développement et affiche la ligne de conduite choisie par la commune qui dessine le visage du territoire de demain.

Le P.A.D.D. Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme, constitue un document qui exprime le projet de la commune à horizon d'une dizaine d'années. Il définit les orientations générales qui traduisent une politique d'ensemble apportant des réponses aux problèmes soulevés dans le diagnostic. Elles concernent l'habitat, les transports, les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs. Ce P.A.D.D. s'appuie sur les principes du développement durable.

Ce document qui a déjà fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 12 décembre 2013 doit à nouveau être débattu afin d'intégrer quelques modifications du document initial à savoir :

- Suppression des références aux autres communes car il s'agit d'un PLU communal
- Rajout d'un élément sur la performance des réseaux d'énergie suite à une évolution législative récente.
- Rajout des objectifs de modération et de consommation de l'espace :
 - a) « Prévoir une mobilisation des potentiels fonciers à l'intérieur de la trame urbaine de l'ordre de 50% par rapport à la production globale des objectifs de logements »
 - b) « limiter la consommation de l'espace agricole et naturel à au moins 20 % de celle consommée sur la dernière décennie »

Après en avoir débattu, le conseil municipal n'apporte aucune remarque particulière.

7. DIVERS

- Point sur les recours d'urbanisme

A ce jour, la commune est attaquée sur 16 permis de construire. Madame le Maire rappelle que malheureusement tous les permis ne seront pas défendables. Elle déplore comme tous les élus le nombre de recours d'une seule et même association sur l'ensemble de l'île. Un travail est à mener afin de proposer des amendements aux lois ALUR et LITTORAL.

- Incivilités point de collecte des ordures ménagères

Il est demandé aux usagers de Locmaria de faire un effort sur le tri et le recyclage de leurs déchets. Trop de dépôts illégaux se font aux points de collecte des ordures ménagères. Il est rappelé, que la redevance des Ordures ménagères a diminué depuis plusieurs années, un peu de civisme est demandé.

- Animations

3 juin 2017 – Apéro les Pieds dans L'eau à Port-Andro organisé par l'Amicale Laïque
4 juin 2017- Carnaval de Belle-Ile

- Elections législatives

Elles se dérouleront les 11 juin et 18 juin 2017. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 heures.
Il est rappelé que seules les personnes inscrites sur les listes électorales peuvent entrer dans le bureau de vote.

La séance est levée à 20 h 40.